

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION****DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 06 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 06 décembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 09 heures, salle des Fêtes à Squiffiec, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon, CONNAN Josette, ECHEVEST Yannick,

**DELBU2022-12-093****Eau et assainissement - Travaux de mise en séparatif des réseaux eaux pluviales et eaux usées : convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Paimpol**

Guingamp-Paimpol Agglomération et la commune de Paimpol vont procéder conjointement à des travaux de mise en séparatif des réseaux eaux pluviales et eaux usées dans les rues J.F Kennedy, Kerarzac (cité des Castors) et Poulgoic.

Les deux collectivités envisagent de réaliser cette opération en commun afin de réduire les coûts et limiter la durée des travaux. L'opération est globalement estimée à 395 361,72 € HT, répartis de la manière suivante :

Poste de dépense	Estimation en € HT Part Guingamp Paimpol Agglomération	Estimation en € HT Part Ville de Paimpol
	Eaux usées	Eaux Pluviales
Maîtrise d'œuvre		
	4 500,00 €	5 460,00 €
Travaux préliminaires		
Diagnostic réseaux	1 995,00 €	
Plan Avant-Projet	640,00 €	640,00 €
Détection réseaux	1 390,00 €	
Travaux		
	206 140,78	174 595,94
TOTAL	214 665,78 €	180 695,94 €

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L2422-5 et suivants ;

Considérant qu'il convient d'établir un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage afin de définir les modalités selon lesquelles, Guingamp-Paimpol Agglomération se voit confier, par la commune de Paimpol, le soin de réaliser l'opération ;

Vu le projet de convention de mandat annexé ;

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- **D'approuver le projet de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Guingamp-Paimpol Agglomération et la commune de Paimpol pour les travaux de mise en séparatif ;**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, ses éventuels avenants et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

